

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 16 AVRIL 2026****Membres en  
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le seize avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres  
présents :**

26

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de  
convocation**

10/04/2026

**Procurations** : I. MARESCAUX à J-L LUSTENBERGER  
F. VINCINAUX à S. RIGAUD  
A. HERVIEUX à M. ROUBAUD

**Secrétaire** : S. ABBES

**DELIBERATION N° 06160426** : FONCTION PUBLIQUE - Convention d'adhésion : Mission complémentaire retraites CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse  
RAPPORTEUR : Dominique LIBES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG 84) assume depuis plusieurs années un relais en matière de retraite auprès des collectivités qui lui sont affiliées à travers une convention de partenariat avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

A ce titre, les services du Pôle Carrière/Juridique contrôlent les dossiers transmis par les collectivités, reçoivent les agents et organisent des ateliers ou réunions d'informations.

Compte tenu des différentes réformes sur les retraites, étudier toutes les configurations de carrière et les appliquer dans la gestion quotidienne des dossiers CNRACL nécessitent de plus en plus une expertise particulière et beaucoup de temps.

Le CDG 84 propose une prestation complémentaire en matière de retraite CNRACL pour le compte des collectivités. Cet accompagnement est complémentaire à la mission prévue dans le cadre du partenariat avec la CNRACL et vise à prendre en charge la constitution d'un dossier de retraite.

Les collectivités peuvent adhérer à cette mission complémentaire par le biais d'une convention. Elle vient préciser les missions du CDG 84 auprès des collectivités et établissements affiliés obligatoirement ou volontairement, dans le cadre de la mission facultative complémentaire Retraites. Elle définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion des dossiers CNRACL entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Il est proposé à l'Assemblée de conventionner avec le CDG 84 dans le cadre de la mission facultative en matière de retraite CNRACL.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, décide,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ~~modifiée par les dispositions~~ statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 23,24 et 25,

Vu la délibération n°25-054 du Conseil d'Administration du CDG 84 du 18 décembre 2025 définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire en matière de retraite,

Considérant que les clauses sont satisfaisantes,

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'adhésion à la mission complémentaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,
- **DIT** que les dépenses nécessaires liées à cette convention seront inscrites au budget de la collectivité.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - M. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE

CONTRE :

ABSTENTION : M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

Fait à Caumont-sur-Durance, le 16 avril 2026

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Sylvie ABBES

